
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

4 DÉCEMBRE 2017

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES À LA CULTURE, À L'ENFANCE, AUX
INFRASTRUCTURES CULTURELLES, À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA
RECHERCHE, À L'AUDIOVISUEL, AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES, À
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE, AUX FONDS BUDGÉTAIRES ET À
L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE(1)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES
PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE
L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. HAMZA FASSI-FIHRI.

(1) Voir Doc. n°557 (2017-2018) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. le ministre-président Demotte	3
2	Discussion et examen des articles relevant de la compétence de M. le ministre-président Demotte	3
3	Votes	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales, a examiné au cours de sa réunion du 4 décembre 2017(2), le projet de décret-programme portant diverses mesures relatives, à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement obligatoire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale (doc. 557 (2017-2018) n° 2).

1 Exposé de M. le ministre-président Demotte

M. le Ministre-Président rappelle qu'une seule disposition (hormis l'article 33 relatif à l'entrée en vigueur) relève de ses compétences. Il s'agit de l'article 27 sur la création du Fonds relatif au préfinancement des programmes d'action des opérateurs fragiles dans le cadre du Fonds européen Asile, Migration et Intégration (AMIF).

Pour son exposé, il renvoie à la discussion intervenue lors de l'examen du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 559 (2017-2018) n° 2).

2 Discussion et examen des articles relevant de la compétence de M. le ministre-président Demotte

M. Van Goidsenhoven demande si la modifi-

cation législative mentionnée par le Conseil d'Etat a été faite pour ces opérateurs et si elle le sera pour ceux-ci et pour les prochains candidats.

M. le Ministre-Président explique qu'il n'a pas été donné suite à la remarque du Conseil d'Etat, car l'éducation permanente bénéficie déjà d'autres financements européens sans que leur base organique n'ait été modifiée. En outre, il y a une volonté de ne pas viser spécifiquement certains secteurs dans le cadre du fonds budgétaire.

3 Votes

Par 7 voix et 4 abstentions, la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption, par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement obligatoire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale - partim pour les matières relevant de ses compétences.

La confiance est accordée au Président et au Rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le Rapporteur,

Le Président,

H. FASSI-FIHRI

J. BROTCHI

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Dermagne, M. Martin, M. Onkelinx, Mme Targnion, Mme Morreale
Mme Bertieaux, M. Brotchi (Président), Mme Potigny, M. Van Goidsenhoven
M. Fassi-Fihri, M. Prévot

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Ryckmans, membre du Parlement
M. Demotte, Ministre-Président
Mme Tabbara, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte
M. Solimando, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Demotte
Mme Van Bladel, attachée de presse de M. le ministre-président Demotte
M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
M. Caillet, collaborateur du groupe cdH